



Centre Ornithologique du Gard

285, rue Gilles Roberval, Parc Kennedy bâtiment C, Maison des Initiatives - 30900 Nîmes
☎ 04 66 06 83 36 (siège social et adresse courrier)
📍 56, avenue René Pasquier - 30190 Saint-Chaptes
✉ assoc@cogard.org - www.cogard.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 24 avril 2024

Projet de ligne 400kV Fos-sur-Mer – Jonquières-Saint-Vincent : menace sur des espèces d'oiseaux présentant des enjeux majeurs dans le Gard

Dans le Gard, le projet de ligne 400kV reliera le poste électrique de Jonquières-Saint-Vincent à celui de Fos-sur-mer, en passant selon les différentes hypothèses de fuseaux présentées par RTE, par Beaucaire, Bellegarde, et Fourques.

Les habitats impactés par le projet sont majoritairement naturels et agricoles, et abritent des enjeux liés à l'avifaune parmi les plus importants du Gard. Au total, près de 220 espèces sont connues localement, aussi bien nicheuses, hivernantes, migratrices ou de passage pour leur alimentation. Les dangers d'une telle ligne sur les oiseaux sont multiples : barrière pour la migration, percussions avec les lignes électriques, destruction et détérioration des habitats en phase de construction... Ainsi, il est estimé qu'au moins 58 espèces considérées comme particulièrement sensibles à ce type d'ouvrage ou leur rareté locale et nationale, voire leur inscription sur les listes d'espèces prioritaires à préserver dans le cadre de programmes français et européens, seront particulièrement impactées par le projet.

Parmi les espèces les plus emblématiques, il y a l'**Outarde canepetière**, espèce faisant l'objet d'un Plan National d'Action¹ (PNA), qui a également justifié la création de la Zone de Protection Spéciale (ZPS)² des « Costières nîmoises ». Il peut exister une incidence non négligeable sur les objectifs Natura 2000 de la ZPS, limitrophe au projet de ligne 400 kV, puisque les individus d'Outarde canepetière de la zone du projet se déplacent et font partie de la population des Costières Nîmoises, et également en relation avec la Crau (ZPS, Réserve Naturelle Nationale...). Il y a également dans l'aire d'étude gardoise des parcelles de Mesures compensatoires en faveur de l'Outarde canepetière et du Rollier d'Europe : l'objectif de ces mesures mises en place depuis plus de 10 ans est d'attirer ces espèces localement, ce qui aboutirait au final à créer un piège écologique avec l'installation d'une ligne THT au-dessus ou à proximité.

Des grands rapaces sont également observés dont l'**Aigle de Bonelli**, rapace nicheur le plus en danger en France. Il bénéficie à ce titre d'un PNA au niveau national et de deux programmes LIFE³ au niveau européen. L'impact des lignes électriques, notamment des électrocutions, est l'une des principales menaces anthropiques identifiées pour cette espèce. Le Vautour fauve, et d'autres rapaces de plus petites envergures aussi bien diurnes (Buse variable, Faucon crécerelle, Milan noir) que nocturnes (Effraie des clochers, Chouette hulotte, Hiboux moyen et grand-duc) sont des espèces très sensibles aux lignes électriques, et présentes localement.

Les habitats localement sont également favorables à l'hivernage (phase très importante dans le cycle de vie des oiseaux) de nombreuses espèces : site d'hivernage de l'Outarde canepetière (plus d'une centaine

1 Les plans nationaux d'actions (PNA) sont mis en place par le Ministère de l'Environnement, en faveur de certaines espèces pour lesquelles la France a une responsabilité patrimoniale.

2 Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) appartiennent au Réseau Natura 2000, réseau européen de sites naturels identifiés pour l'utilisation par des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en reproduction, migration ou hivernage (Directive Oiseaux).

3 Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission Européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat.





Centre Ornithologique du Gard

285, rue Gilles Roberval, Parc Kennedy bâtiment C, Maison des Initiatives - 30900 Nîmes

☎ 04 66 06 83 36 (siège social et adresse courrier)

📍 56, avenue René Pasquier - 30190 Saint-Chaptes

✉ assoc@cogard.org - www.cogard.org

d'individus), et rassemblements postnuptiaux et hivernants d'Oedicnème criard dans les milieux ouverts ; groupes de quelques à plusieurs centaines d'individus de Vanneau huppé se nourrissant dans les parcelles rases ; groupes de Grue cendrée (plusieurs milliers d'individus hivernent dans le département) dans les zones humides et les champs pour se nourrir ; dortoirs de Milans royaux pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus sur les communes de Fourques, Bellegarde et Beaucaire.

De plus, la vallée du Rhône est un axe important pour la migration de nombreuses espèces d'oiseaux. Le réseau électrique représente une menace majeure pour l'avifaune (percussions avec les lignes électriques, électrocutions et dérangements pendant la période reproduction). Le projet européen LIFE SafeLines4Birds a pour objectif principal de **réduire la mortalité non naturelle de 13 espèces d'oiseaux** représentatives, parmi lesquelles **11 espèces sont présentes sur l'aire d'étude gardoise** (Aigle de Bonelli, Outarde canepetière, Grue cendrée, Cigognes, Vautours...).

Il existe déjà localement des cas de mortalité de l'avifaune avec des lignes électriques haute tension. Une nouvelle ligne en lieu et place, ou proche entraînera les mêmes problématiques voir les augmentera (collision) étant donnée sa hauteur supérieure (60 mètres pour 400 kV versus 26 à 30 mètres pour 63 kv). L'espèce majoritairement impactée localement est la Cigogne blanche : c'est un oiseau de grande envergure, qui utilise régulièrement les supports électriques comme perchoirs, et qui est très présente avec des regroupements postnuptiaux et hivernants qui cherchent des zones d'alimentation et des dortoirs.

Bien avant les impacts prévisibles de la ligne sur l'avifaune, des impacts importants (destructions et dérangements) sont à prévoir lors de la construction des supports des 180 pylônes prévus (110 m² d'ancrage béton de la surface à la roche mère) sur certains habitats d'intérêt communautaire, et sur les espèces à petit territoire qu'ils abritent (reptiles dont tortues, insectes, mammifères, oiseaux sédentaires...).

Dans le Gard, l'ensemble des enjeux oiseaux identifiés démontrent que le projet de ligne 400 kV Fos-sur-Mer – Jonquières-Saint-Vincent **va impacter fortement des espèces d'intérêts nationaux et européens**, et pour lesquelles des moyens de préservation à l'échelle nationale (PNA...) et européenne (Natura2000, LIFE) sont mobilisés, par ailleurs depuis des décennies pour les protéger et limiter les menaces qui pèsent sur elles, telles que les lignes électriques.

Jean-Pierre Trouillas, Président du COGard

Contacts Presse :

Fabien ROY : assoc@cogard.org

Cyrille SABRAN : 06 07 33 28 05

